

Info

Info société

CONTRAT MAROC...



La presse se fait l'écho des difficultés que rencontre le RAFALE au Maroc. La Société communique peu sur le sujet. Pourtant, les déclarations, peu pertinentes, de Monsieur Hervé MORIN,

Ministre de la Défense, quant à son appréciation sur le RAFALE concourent à brouiller les cartes voire à dévaloriser notre avion.

Le personnel s'interroge !

Le Comité Central d'Entreprise (CCE) est l'instance appropriée pour obtenir des informations et faire part, publiquement, de nos réactions. En ce sens, le Secrétaire du CCE a pris contact avec l'ensemble du Bureau du CCE et des Représentants Syndicaux.

Une réunion élargie aux Représentants Syndicaux aura donc lieu le 25 octobre 2007 afin de déterminer les actions que devra mener le CCE.

Propositions CFDT...

La Représentante Syndicale CFDT au CCE proposera des actions au Bureau du CCE et notamment :

✎ Rencontre d'une délégation du CCE avec M. Charles EDELSTENNE pour connaître l'état des négociations sur le contrat Maroc et, plus généralement sur toutes transactions export,

✎ Intervention auprès du Ministère de la Défense pour qu'une délégation du CCE soit reçue par le Ministre. Afin d'appuyer cette démarche, nous proposerons que la présence d'un représentant de chacune des cinq Fédérations Syndicales Métallurgie soit retenue.

Cfdt Info

A QUI PROFITENT LES "FONDS SECRETS" UIMM ?

L'affaire des "fonds secrets" de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie défraie l'actualité.

Ces turpitudes rejouent sur toutes les Organisations Syndicales. Or, notre organisation n'a touché aucun subside de l'UIMM.

Ces pratiques de l'UIMM, désormais avouées, sont présentées comme des aides.

Si ces faits sont exacts, l'enquête judiciaire doit le démontrer et désigner les destinataires. S'agissant d'un système de fonds occultes, sélectifs et au bon vouloir des donateurs, ces pratiques constituent un instrument de pouvoir sur les destinataires. Elles révèlent paradoxalement un mépris et une dépendance à l'égard des destinataires des fonds occultes, syndicats ou autres.

La Cfdt revendique et pratique la transparence. Nous faisons expertiser et nous rendons publics nos comptes chaque année. La Cfdt est évidemment favorable à une modification de la loi pour rendre obligatoire la publication des comptes des syndicats, notamment des syndicats patronaux.

Mais ce n'est pas suffisant. Pour continuer à négocier, l'UIMM doit rompre définitivement avec ces pratiques archaïques et nous devons avoir de solides garanties en ce sens.

La Fédération Cfdt des Mines et de la Métallurgie, dans une lettre ouverte en date du 17 octobre s'adresse à l'ensemble des employeurs de la métallurgie (dont Dassault Aviation) et à l'ensemble des organisations patronales de la métallurgie afin que soient définies des règles permettant la transparence, la prise en compte des résultats électoraux et la validité des accords signés.



49 avenue Simon Dubner
75930 Paris cedex 19
Tel : 06 56 41 50 70
Fax : 01 59 41 50 99
mexmetallurgie@fgmm.org.fr
<http://www.fgmm.org.fr>

Lettre ouverte à

Mesdames et Messieurs les employeurs de la métallurgie
Mesdames et Messieurs les responsables des organisations patronales de la métallurgie

Madame, Monsieur,

La Fédération Générale de la Métallurgie et des Mines Cfdt regrette vivement le scandale des fonds secrets de l'UIMM. L'opinion publique risque d'attribuer la responsabilité de l'utilisation de ces fonds à tous les syndicats de salariés, qu'ils en aient été destinataires ou pas. Or, notre organisation n'a touché aucun subside de l'UIMM, contrairement aux propos de plusieurs responsables de ce syndicat patronal, actuels et anciens, qui tendent à faire penser que tous les syndicats seraient ainsi "alimentés" de façon constante et régulière, depuis 123 ans dit même Mr Gattaz. Ces propos nous insultent.

Ces pratiques de l'UIMM, désormais avouées, sont présentées comme des aides. Elles sont en fait fautives. Car s'agissant d'un système de fonds occultes, sélectifs et au bon vouloir des donateurs, elles constituent un instrument de pouvoir sur les destinataires ainsi que de déséquilibre du paritarisme et des relations sociales au sein de la branche métallurgie. Elles révèlent paradoxalement un mépris à l'égard des destinataires des fonds occultes, syndicats ou autres, ainsi dépendants. Elles menacent la sincérité des accords passés dans la branche.

Si ces faits sont exacts, l'enquête judiciaire doit le démontrer et désigner les destinataires. S'ils étaient faux, les aveux publics ne seraient qu'une manœuvre de déstabilisation des syndicats de salariés. Dans tous les cas l'affaire est grave.

La FGMM Cfdt se sent d'autant plus victime qu'elle veut faire du dialogue social, mené dans la sincérité, un atout incontournable pour aider à moderniser la France, à consolider les emplois et son industrie confrontée à une très rude concurrence mondialisée.

La prise de position de Madame Parisot, en faveur d'une modification de la loi pour rendre obligatoire la publication des comptes des syndicats, notamment patronaux, va dans le bon sens, c'est aussi notre position. Mais ce n'est pas suffisant. Comment pourrions-nous continuer à négocier à l'avenir avec vos représentants de branche, si le système de relations sociales de l'UIMM ne rompt pas définitivement avec ces pratiques archaïques et si nous n'avons pas de solides garanties en ce sens. C'est pourquoi nous vous demandons de vous prononcer, notamment au sein de l'UIMM :

- pour des règles favorisant la présence syndicale dans les entreprises et la syndicalisation des salariés qui doit être la principale ressource des syndicats de salariés.
- pour des règles transparentes de financement complémentaire des syndicats, y compris avec une contribution financière des entreprises au fonctionnement du dialogue social, répartie sur une base de représentativité des syndicats (type accord UPA).
- pour des règles conditionnant la validité des accords, à leur signature par des syndicats représentatifs électoralement de la majorité des salariés concernés, évolution à laquelle l'UIMM s'est opposée jusqu'ici.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en notre dévouement aux intérêts des salariés, en notre considération pour les entreprises, en notre volonté d'un dialogue social sincère entre leurs représentants.